



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services départementaux
de
l'éducation nationale de la Vienne

Direction des ressources humaines

Division des personnels d'encadrement,
ATSS et des retraites
DIPEAR

Bureau de gestion des personnels
ATSS
DIPEAR2

Affaire suivie par
Julien VIALARD
Chef de bureau DIPEAR2
05.16.52.63.13
Julien.vialard@ac-poitiers.fr

Rectorat de l'académie de Poitiers
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40 625
86022 Poitiers cedex

Date 24 FEV. 2021

N° 2021/017

Tableaux d'avancement des personnels des filieres administrative, technique, sociale et de santé (ATSS)

Année 2021

Références :

- Note de service ministérielle du 17 novembre 2020 parue au bulletin officiel spécial n°11 du 3 décembre 2020 ;
- Lignes directrices de gestion académiques du 10 février 2021 ;

Destinataires :

Pour attribution

Madame et Monsieur les présidents des universités de Poitiers et La Rochelle
Monsieur le directeur de l'ISAE-ENSMA
Monsieur le directeur général du CNED
Madame la directrice générale du réseau CANOPE
Madame la directrice générale du CROUS
Monsieur le directeur du CREPS de Poitiers
Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (IA – DASEN)
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics locaux d'enseignement (EPL)
Mesdames et Messieurs les directeurs de centre d'information et d'orientation (CIO)
Mesdames et Messieurs les responsables de services du rectorat de l'académie de Poitiers

Personnels concernés :

- **Filière administrative** : Adjoint(e)s administratif(ve)s de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES), Secrétaires administratif(ve)s de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES), Attaché(e)s d'administration de l'Etat (AAE)
- **Filière technique** : Adjoint(e)s techniques de recherche et de formation (ATRF), Technicien(ne)s de recherche et de formation (TECH RF), Ingénieurs d'études (IGE), Ingénieurs de recherche (IGR)
- **Filière sociale** : Assistant(e)s de service social (ASS) des administrations de l'Etat
- **Filière de santé** : Infirmier(e)s de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur (INFENES)

Pièces-jointes :

- Annexe 1 : Lignes directrices de gestion académiques
- Annexe 2 : Conditions d'inscription, pièces à fournir, critères de départage et calendrier
- Annexe 3 : Fiche individuelle de proposition
- Annexe 4 : Rapport d'aptitude professionnelle (RAP)
- Annexe 5 : Rapport d'activité (RA)
- Annexe 6 : Liste récapitulative des propositions classées (pour les EPSCP, EPN et EPA) ;
- Annexe 7 : Modèle indicatif de curriculum vitae (CV)

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité des modalités de promotion de grade par tableau d'avancement (TA) dans les corps des filieres administrative, technique, sociale et de santé (ATSS) au titre de l'année 2021.

Les personnels éligibles sont informés de leur promouvabilité et des opérations de promotion par un courriel à leur adresse académique personnelle.

Les principes et modalités de la promotion de grade par tableau d'avancement (TA) sont désormais précisées dans les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels (**annexe 1**).

J'attire votre attention sur les conditions d'ancienneté que les agents doivent réunir au 31 décembre 2021 pour pouvoir prétendre à la promotion de grade, les pièces à fournir, les critères de départage et le calendrier des opérations de promotion (**annexe 2**).

Fiche individuelle de proposition, état des services et rapport d'aptitude professionnelle doivent être transmis par voie postale au bureau DIPEAR2 **au plus tard vendredi 26 mars 2021**.

Les établissements publics disposant de compétences propres en termes de gestion de leurs ressources humaines devront communiquer les dossiers et la liste récapitulative des propositions classées (**annexe 6**) au bureau DIPEAR2 **au plus tard lundi 17 mai 2021**.

Je vous rappelle que les promotions prendront effet le 1^{er} septembre 2021.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

La rectrice de l'académie de Poitiers

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie,

Jean-Jacques VIAL

Bénédicte ROBERT